

POSITION PAPER – RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Révision du règlement « gouvernance de l'Union de l'énergie »

Ambre Trollier

Ministerstvo průmyslu a obchodu

Ministerstvo životního prostředí

Membre de l'UE depuis le 1er mai 2004 et de l'espace Schengen, la République tchèque est dirigée depuis décembre 2025 par le gouvernement d'Andrej Babiš. Le dossier est porté par Karel Havlíček, 1er vice-Premier ministre et ministre de l'Industrie et du Commerce, qui détient le portefeuille énergie, avec Igor Červený, ministre de l'Environnement, pour le volet climat. Le Premier ministre fixe la ligne politique par sa lettre aux dirigeants européens du 2 février 2026[1].

1. Présentation de la Tchéquie et de la légitimité à intervenir dans la négociation

Sa légitimité à intervenir dans la révision du règlement sur la gouvernance de l'Union de l'énergie repose sur trois éléments : **un projet nucléaire crédible**, **une sortie du charbon annoncée pour 2033** et **une coopération intense**.

La Tchéquie comme force nucléaire majeure : le nucléaire fournit environ **40 % de l'électricité du pays**[2]. Six réacteurs sont en service (quatre à Dukovany et deux à Temelín) et produisent plus d'un tiers de l'électricité. Le PNEC transmis à la Commission vise 44 % en 2030 et jusqu'à 68 % en 2040. Cette trajectoire est déjà engagée. Le gouvernement a signé avec l'électricien sud-coréen KHNP un contrat pour la construction de deux réacteurs. Le comité de pilotage de Dukovany a confirmé que le projet avance conformément au calendrier. Le gouvernement poursuit l'effort. Le ministère de l'Industrie prépare une analyse sur de nouvelles unités à Temelín, et la République tchèque a retenu le Rolls-Royce SMR pour ses petits réacteurs modulaires.

Une sortie du charbon annoncée pour 2033 : l'Agence Internationale de l'Énergie salue le rythme quasi sans précédent de cette sortie. Cette décarbonation va de pair avec la sécurité d'approvisionnement. Pétrole et gaz couvrent encore 40 % de l'approvisionnement énergétique du pays, mais il a mis fin à sa dépendance au pétrole russe en avril 2025[3]. Cela montre qu'une trajectoire de neutralité climatique en 2050 est compatible avec le choix, par chaque État, de son propre bouquet énergétique.

Une coopération régionale et internationale intense : la Tchéquie est l'un des membres les plus actifs de **l'Alliance européenne du nucléaire**, qui réunit 13 États dont la France[4]. Cette déclaration réaffirme la trajectoire vers la neutralité climatique en 2050. Il demande de la flexibilité dans la définition des objectifs, ainsi que la neutralité technologique et la comptabilisation du nucléaire dans les PNEC. Il plaide aussi pour l'extension du Fonds pour une transition juste au nucléaire et le développement des interconnexions. Elle a ensuite défendu le nucléaire comme levier de souveraineté auprès de **Nucleareurope**. De plus, la Tchéquie, membre du **groupe de Visegrád**[5]**,** avec la Hongrie, la Pologne et la Slovaquie[11], ce qui lui permet de représenter les économies industrielles d'Europe centrale. Enfin, la République tchèque participe à la **CEE Energy Alliance**[6], lancée à Sofia en octobre 2026 et centrée sur la sécurité énergétique et la compétitivité de la région. Elle réunit des associations sectorielles de Bulgarie, de République tchèque, de Grèce, de Pologne, de Roumanie et de Slovaquie. Elle y défend la flexibilité et la souveraineté.

Ces trois alliances font de la République tchèque un interlocuteur crédible pour porter la situation économique et géopolitique de l'Europe centrale dans la négociation. Mais sa coopération est aussi internationale : la Tchéquie soutient le **communiqué des MED9** [7]et la **France** constitue un allié majeur sur le dossier[8].

[1] https://vlada.gov.cz/en/media-centrum/aktualne/prime-minister-andrej-babis-sends-a-letter-to-european-leaders-calling-for-strengthening-the-competitiveness-of-the-european-union-225349/
[2] https://lowcarbonpower.org/fr/region/Tchéquie
[3] https://vlada.gov.cz/en/media-centrum/aktualne/prime-minister-fiala-the-czech-republic-has-definitively-freed-itself-from-dependence-on-russian-oil-219417/
[4] https://drive.google.com/file/d/1V4XAqsVCSh59s4qOEovNV9Ou4LI3XKmv/view?usp=sharing
[5] https://drive.google.com/file/d/1FzWOTUplfWqSsY1wIB0oLqq5Zo-obKeM/view?usp=sharing
[6] https://informat.ro/fr/ue/cee-energy-alliance-lenergie-et-la-fpe-142859
[7] https://drive.google.com/file/d/1yDjVOEFeG0sPejVtcvubnGJER0e4Y-AV/view?usp=sharing
[8] https://vlada.gov.cz/en/media-centrum/aktualne/prime-minister-babis-meets-president-macron-to-discuss-competitiveness-and-nuclear-energy-cooperation-225797/

2. La position de la Tchéquie sur la révision du règlement « gouvernance de l'Union de l'énergie »

La République tchèque **a voté contre l'objectif climatique de 2040 au Conseil**[9], le 5 novembre 2025, aux côtés de la Pologne, de la Hongrie et de la Slovaquie. Ce vote ne traduit pas un rejet de l'action climatique européenne mais exprimait la volonté de défendre un cadre qui respecte les **réalités économiques** et **énergétiques** de chaque État. Elle se réjouit aujourd'hui de la poursuite des négociations dans le cadre de la révision du règlement, qu'elle aborde dans un esprit constructif et de compromis. La Tchéquie rappelle son attachement aux engagements pris par l'Union à **l'horizon 2050**, **neutralité climatique**, qu'elle a réaffirmés avec les États de l'Alliance européenne du nucléaire. Cet engagement doit toutefois se traduire par un cadre respectueux des choix de chacun, conformément à l'article 194 TFUE.

Une neutralité technologique fondée sur la reconnaissance du rôle stratégique du nucléaire

La République tchèque défend une approche fondée sur la **neutralité technologique** et la **complémentarité des sources d'énergie bas-carbone**, tout en reconnaissant au **nucléaire** un **rôle stratégique central dans la transition énergétique européenne**. Si le développement des énergies renouvelables contribue à la diversification du bouquet énergétique, il ne saurait se substituer aux capacités nucléaires, qui garantissent une production électrique stable, pilotable et faiblement carbonée. La délégation tchèque considère ainsi que le nucléaire et les renouvelables doivent bénéficier d'un **traitement réglementaire équitable**, sans que cette égalité de traitement conduise à minimiser la contribution spécifique du nucléaire à la sécurité d'approvisionnement et à la décarbonation. Cette position n'oppose pas les technologies. Le nucléaire, déjà à l'origine d'environ 40 % de l'électricité tchèque, est appelé à croître en parallèle des renouvelables dans le plan national énergie-climat (PNEC). La délégation se félicite de l'évolution de la rédaction de l'article 5 a) 3), qui supprime le plafond de 12 % applicable au nucléaire.

Un accompagnement plutôt que des sanctions

La délégation **s'oppose à tout mécanisme de sanction financière automatique** à l'encontre des États qui accusent un retard. Elle accepte des objectifs communs et un suivi européen. Mais elle estime que l'efficacité d'un cadre repose sur **l'appui technique et financier**, le dialogue avec la Commission et des mesures correctives proportionnées. Une pénalité financière aggraverait en effet les difficultés des États dont les capacités d'investissement sont les plus limitées. Cette ligne est partagée par plusieurs États membres. L'argument selon lequel seule la contrainte garantirait l'ambition n'est pas satisfaisant. Un cadre irréaliste produit surtout des plans que les États ne peuvent pas tenir.

Sécurité d'approvisionnement, infrastructures et compétitivité

Dans un contexte de **chocs de prix et de tensions géopolitiques**[10], la sécurité d'approvisionnement [11]ne saurait être un objectif secondaire de la transition. La délégation tchèque soutient la modernisation des infrastructures transfrontalières, le développement des interconnexions, la diversification des sources et des voies d'approvisionnement, ainsi que les capacités de stockage. La Commission présente elle-même les PNEC comme de véritables plans d'investissement. Cela suppose de donner aux États une visibilité sur les besoins de financement, mais aussi un accès simplifié aux fonds disponibles. La délégation appelle donc à alléger les procédures administratives et à faciliter l'accès aux financements. Elle demande qu'une part significative de ces financements puisse être ouverte aux investissements nucléaires, et que le **Fonds pour une transition juste soit étendu au nucléaire**. Les États qui font ce choix doivent pouvoir bénéficier du même soutien que les autres.

Le respect de l'article 194 TFUE et une flexibilité nationale réelle tout au long des négociations

La délégation rappelle que l'article 194 TFUE[12] garantit à chaque État membre le droit de déterminer les conditions d'exploitation de ses ressources énergétiques, son choix entre différentes sources d'énergie et la structure générale de son approvisionnement. La révision du règlement doit respecter pleinement ce principe. Elle soutient une politique climatique « **ambitieuse et pragmatique** [13]», qui tient compte des ressources et des capacités de chaque État.

[9] https://francais.radio.cz/la-classe-politique-tcheque-vent-debout-contre-les-nouveaux-objectifs-8856395
[10] https://english.radio.cz/foreign-ministry-we-must-adapt-european-energy-and-climate-policy-new-8884289
[11] https://mpo.gov.cz/assets/en/guidepost/for-the-media/press-releases/2026/3/Economic-Strategy_2026_EN_web_1.pdf?utm
[12] https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/tfeu_2012/art_194/oj/eng
[13] Formulation négociée par la Tchéquie au considérant 14 de la propostion de la Commission

3. Les recommandations de la République tchèque

La Tchéquie **salue le compromis intervenu à l'article 5 a) 3),** qui supprime le plafond de 12 % appliqué au nucléaire, ainsi que la prise en compte de la **sécurité énergétique** dans l'évaluation de sa contribution à l'article 7 § 4. Elle appelle toutefois à la vigilance et recommande de consolider ces avancées plutôt que de les rouvrir. Dans cet esprit, elle demande que la trajectoire de chaque État au-delà de 2040 reste définie librement par celui-ci, conformément à l'article 194 TFUE. Elle s'oppose donc à ce qu'un calendrier d'évolution de la part du nucléaire, même indicatif, devienne une référence politique pour évaluer les plans nationaux et accélérer la sortie du nucléaire. Ce principe est cohérent avec la neutralité technologique qu'elle défend : nucléaire et renouvelables doivent être traités de manière équitable, dans un rapport de complémentarité.

Pour faire de ce règlement un cadre juste et efficace, la Tchéquie recommande de **remplacer les logiques de sanction par une logique d'accompagnement**. Elle s'oppose aux mécanismes financiers automatiques prévus aux **articles 35, 39 et 40**, ainsi qu'à **l'annexe II bis**. Elle demande que la contribution financière ait un caractère réellement exceptionnel. Elle recommande également la prise en compte de circonstances nationales, ainsi que d'un dialogue préalable avec la **Commission** avant toute mesure corrective, comme proposé par l'Allemagne. Ces mesures doivent rester proportionnées aux capacités économiques de chaque État, afin de ne pas pénaliser ceux dont les capacités d'investissement sont les plus limitées. L'appui technique et financier sera plus efficace pour atteindre les objectifs communs que la sanction.

La Tchéquie appelle aussi à plus de souplesse dans la mise en œuvre des trajectoires nationales. ***L'article 8*****,** qui rend les contributions et trajectoires contraignantes dès leur notification dans le plan définitif, présente un risque de rigidité. La Tchéquie demande de préciser la flexibilité prévue en cas de crise (énergétique, géopolitique ou économique), prévue à ***l'article 16***, afin qu'un retard temporaire ne déclenche pas automatiquement une procédure corrective. Elle recommande de plus que les contributions nationales tiennent compte du bouquet énergétique, des capacités économiques et industrielles ainsi que de la situation géographique de chaque État.

En matière de **sécurité d'approvisionnement**, la Tchéquie salue l'attention portée aux infrastructures à ***l'article 14 § 3*** et recommande de la renforcer. Elle demande que la modernisation des infrastructures transfrontalières, le développement des interconnexions, la diversification des sources et des voies d'approvisionnement ainsi que les capacités de stockage soient reconnus comme des conditions essentielles de la transition. Les chocs de prix et les tensions géopolitiques récents montrent que la décarbonation ne peut pas se faire au détriment de la résilience énergétique de l'Union.

Enfin, une transition juste suppose des **garanties de solidarité**. La République tchèque souhaite élargir, à l'article 40, le mécanisme de financement des « énergies renouvelables » aux **« énergies bas-carbone »**, afin de ne pas exclure le nucléaire des soutiens européens. Cette évolution permettrait de reconnaître sa contribution essentielle à la décarbonation, à la stabilité de la production électrique et à la sécurité d'approvisionnement, tout en respectant les choix énergétiques nationaux.

La Tchéquie est toutefois **ouverte à une négociation avec les délégations des « Amis des énergies renouvelables »** sur la répartition des financements entre nucléaire et renouvelables, notamment en envisageant une part dédiée à chacune de ces filières. L'objectif est de parvenir à un compromis équilibré, qui soutienne le développement des renouvelables sans pénaliser les États ayant fait le choix stratégique du nucléaire.

Cette position est partagée par plusieurs États membres, au sein de l'Alliance européenne du nucléaire et du groupe de Visegrád. La Tchéquie reste pleinement mobilisée, dans un **esprit de compromis**, pour parvenir à un **cadre ambitieux et pragmatique,** qui concilie ambition climatique, souveraineté énergétique et compétitivité industrielle.

Le triangle institutionnel dans le processus décisionnel en cours

La **Commission** a déjà fixé le cadre : sa proposition reste favorable aux renouvelables (objectif de 65 % en 2040, trajectoires contraignantes dès la notification, corrections financières aux articles 35, 39 et 40). Elle dispose de l'information et de l'expertise, notamment par l'étude d'impact. Elle a aussi un « point idéal » propre, au sens de *Pollack*. Mais elle doit tenir compte des États qui appliqueront le texte, et sa marge se réduit dès que le Conseil se structure autour d'une position commune.

Le **Conseil** est donc l'arène principale de la Tchéquie. Elle ne peut pas bloquer seule à la majorité qualifiée[14], et le groupe de Visegrád ne suffit pas non plus : il faut au moins quatre États représentant plus de 35 % de la population. Cela suppose de rallier la France et d'autres membres de l'Alliance du nucléaire, d'où une négociation article par article plutôt que sur l'ensemble du texte. Les deux premiers COREPER I ont déjà donné des résultats, avec la suppression du plafond de 12 % à l'article 5 a) 3) et la formule d'une politique climatique « ambitieuse et pragmatique ». Le droit lui offre aussi des ressources : l'article 194 § 2 TFUE protège le choix du mix énergétique. Si une disposition l'affectait significativement, l'article 192 § 2 exigerait l'unanimité, mais cet argument sert plus à dissuader qu'à bloquer. La Présidence irlandaise cherche un accord avant la fin de l'année et peut favoriser les États qui acceptent de transiger. La Tchéquie mise alors sur ses alliances régionales mais sur le développement de liens étroits avec les pays du MED9.

Le **Parlement** est le maillon le plus incertain. Co-législateur depuis la codécision[15], il est plus sensible à l'ambition climatique et aux ONG, et la Tchéquie y dispose de moins de relais. Elle peut s'appuyer sur la cohésion de sa coalition au sein du Conseil : une position commune, portée par un mandat de négociation clair, renforce la capacité des États membres à défendre leurs intérêts et à peser sur les compromis interinstitutionnels en trilogue (Costello et Thomson, [16]2013 ; Haag[17], 2022)

Plusieurs facteurs contextuels pèsent sur la négociation. **Sur le plan politique**, le vote contre l'objectif 2040 expose la Tchéquie à l'étiquette de « bloqueur ». Elle doit donc rappeler en permanence son attachement à 2050 et chercher des compromis. **Sur le plan économique**, l'exposition aux prix de l'énergie et le poids du pétrole et du gaz (40 % de l'approvisionnement) font de la compétitivité son argument transversal. **Sur le plan social**, la canicule de cet été et le coût du carbone pour les ménages rendent l'urgence climatique et l'acceptabilité des mesures indissociables. **Sur le plan international**, les tensions géopolitiques, la fin de la dépendance au pétrole russe et le contrat avec la Corée du Sud pour Dukovany [18]soutiennent l'argument de la souveraineté énergétique. Il faut enfin anticiper que certains États tentent de transformer le calendrier national post-2040 en instrument de pression pour une sortie du nucléaire.

[14] https://www.consilium.europa.eu/fr/council-eu/how-does-the-council-vote/qualified-majority/?utm
[15] https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/parliaments-powers/legislative-powers?utm
[16] https://researchrepository.ul.ie/server/api/core/bitstreams/2af60e77-6dd6-4c19-b409-46b05d1c405d/content
[17] https://journals.sagepub.com/doi/10.1177/14651165211064485
[18] https://mpo.gov.cz/en/guidepost/for-the-media/press-releases/epc-contract-for-completion-of-dukovany-has-been-signed--minister-of-industry-and-trade--lukas-vlcek-will-visit-korea-again-in-july--287912/?utm